

COMMUNE D'ANDILLY CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2020

COMPTE-RENDU

Affiché en exécution de l'article L.121-17 du Code des Communes

Le vingt-deux juin 2020, à 20 heures 10, le Conseil Municipal de la commune d'ANDILLY s'est réuni en session ordinaire à la mairie.

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 15

- présents ou représentés : 15

- votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 18 juin 2020

Présents : MM. Vincent HUMBERT, Gérard LACROIX, Cécile HAGE HASSAN, Pierre CUSIN, Pauline DURIEUX, Hervé BOREAN, Pauline BENOÎT, Adrien BRUN, Alexiane DANIEL, Carol FERRARI, Jean-Christophe GRANET, Lydie LEMERLE

Procurations : Christine TERRIER à Gérard LACROIX

Valérie DASI LASSOUT à Vincent HUMBERT

Vincent VIDONNE à Cécile HAGE HASSAN

Secrétaire de séance : Pauline DURIEUX

Monsieur Mr le Maire, Vincent HUMBERT ouvre la séance à 20h10 et propose Mme Pauline DURIEUX comme secrétaire de séance : la proposition est approuvée par l'ensemble des membres du conseil municipal présents.

Mr le Maire, Vincent HUMBERT, demande à l'ensemble des conseillers s'ils valident le compte-rendu du conseil municipal du 25 mai 2020 : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

A 20h20, Monsieur le Maire, ordonnateur, laisse la parole à Mme Cécile HAGE HASSAN et quitte le conseil. Mme Cécile HAGE HASSAN, maire adjointe, accompagnée de Madame ELZEIN, secrétaire générale, présente les comptes administratifs 2019.

1) Compte administratif 2019 et clôture du Budget SPANC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
Résultats de 2018 reportés	373,51		6391,20		6764,71	
Opérations de l'exercice 2019	1500,00	4289,54	3549,24	0,00	5049,24	4289,54
Totaux	1873,51	4289,54	9940,44		11813,95	4289,54
Résultats définitifs		2416,03			7524,41	

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Compte administratif 2019 et clôture du Budget général (Ville)

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit
** Résultats de 2018 reportés	0,00			70307,38		70307,38
Opérations de l'exercice 2019	986818,72	814545,25	549122,04	717802,66	1535940,76	1532347,91
Résultat exercice 2019	172273,47			168680,62	3592,85	
Résultat 2019 reporté (avec les reports des résultats de 2018)	172273,47			238988,00		66714,53
Résultat 2019 Budget SPANC intégré au Budget Ville		2416,03	9940,44		7524,41	
Résultats définitifs 2020	169857,44			229047,56		59190,12
Restes à réaliser (subventions attendues en 2019 perçues printemps 2020)			244042,00			
Situation finale			14994,44			

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire réintègre le conseil municipal à 21h10.

- 3) **Comptes de gestion 2019 du Budget SPANC et du Budget général** : Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés de chacun des **comptes de gestion 2019** dressés par Mme le Comptable du Trésor

4) **Vote des taux des taxes directes locales 2020**

Suite à l'adoption du régime de fiscalité professionnelle unique sur le territoire de la Communauté de Communes du pays de Cruseilles fin 2017 pour application depuis le 1er janvier 2018, les communes ne doivent plus voter le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE).

Suite à la réforme de la Taxe d'Habitation, les communes ne votent plus le taux s'y appliquant, l'Etat devant compenser le montant attendu calculé sur les bases prévisionnelles.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir les taux des deux taxes locales de l'année 2019 pour l'année 2020 comme suit : Taxe sur le Foncier Bâti : 3,94% ; Taxe sur le Foncier Non Bâti : 24,49%.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents ou représentés, la proposition, et demande inscription budgétaire en conséquence.

5) **Budget général : Affectation des résultats 2019 au Budget Primitif 2020 du budget général**

La Communauté de Communes du Pays de Cruseilles (CCPC) reprenant à partir du 1er janvier 2020 l'ensemble des prestations de l'assainissement individuel, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des 15 membres présents ou représentés, le report du résultat de fonctionnement positif de 7524,41 euros sur le Budget Primitif 2020 principal (Ville).

Ce qui entraîne une affectation définitive des résultats 2019 au Budget Primitif 2020 du budget général, soit 229 047,56 euros au compte 001, et 169 857,44 euros au compte 1068.

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

6) **Vote du Budget général Primitif 2020 :**

En euros	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	889 835,63	1 859 008,11
Recettes	889 835,63	1 859 008,11

Approbation à l'unanimité des membres présents et représentés.

7) **Création d'un poste d'agent d'animation à temps non complet**

L'augmentation continue des effectifs depuis plusieurs années (début 2020 : moyenne journalière de 115 enfants en cantine ; 45 à 60 pour la garderie du soir) nécessite le recrutement d'un nouvel agent d'animation à temps non complet pour être en conformité en matière d'encadrement des enfants, notamment maternels.

QUESTIONS DIVERSES

a) **Achat d'une lunette de vue panoramique touristique**

A 22h45, MM Vincent HUBERT et Pauline DURIEUX quittent le conseil.

La commune achète auprès de l'association Le Petit Pays pour une somme de 3200 euros.

b) **Don du maire de 50 euros pour éclairage public de nuit pendant la période du confinement cause COVID 19**

Afin de soutenir moralement les personnes isolées pendant le confinement, l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit avait été annulée provisoirement par simple décision du maire qui propose de donner 50 euros au budget communal en compensation de la consommation en sus liée.

c) **Désignation d'un titulaire et d'un suppléant représentant la commune pour siéger à la Commission de contrôle des listes électorales**

Mr Pierre CUSIN est désigné titulaire ; reste à désigner son suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le 29 juin 2020

Le Maire,
Vincent HUBERT

